

bulletin communal

COMMUNE DE LOIGNÉ - SUR - MAYENNE

Décembre 2018



édito

Le 1^{er} janvier 2019 restera une date historique dans la vie de notre commune.

La naissance de la commune nouvelle « **La Roche – Neuville** » vient conclure le travail engagé depuis plus de 2 ans entre les élus de Loigné sur Mayenne et de Saint Sulpice. La démarche élaborée lors des premiers contacts entre élus a été scrupuleusement respectée. Les sujets qui ont été abordés lors des réunions publiques ou lors des rendez-vous individuels correspondaient majoritairement aux questions soulevées lors des réunions d'élus au début de la réflexion ; ce qui nous a permis de répondre aisément à vos préoccupations. Devant l'absence d'oppositions au projet qui vous a été présenté lors de cette période de concertation, ô combien importante pour nous, nous avons décidé d'unir nos forces pour envisager l'avenir de notre territoire avec sérénité.

Je remercie toutes celles et tous ceux qui ont enrichi au fil des mois notre réflexion par leur questionnement et enfin qui ont bien voulu déposer une proposition de nom pour cette commune nouvelle dans les boîtes à idées. Nous sommes d'autant plus fiers que le nom retenu par les élus par un vote à bulletin secret n'a pas été une proposition d' élu.

Je vous rappelle que notre projet repose sur :

- la pérennisation des services à la population et le soutien aux associations
- le développement de l'attractivité en terme économique et touristique, social, d'habitat, culturel et sportif.
- la capacité à porter des projets pour notre nouveau territoire tout en maîtrisant la pression fiscale.

L'attribution d'une première fleur par le jury régional à la commune de Loigné sur Mayenne en 2018 vient, avec le trophée du patrimoine attribué en 2002 pour la réfection de la mairie, récompenser les efforts qui ont été portés sur la revitalisation du centre bourg depuis de nombreuses années. La commune de St Sulpice, qui, elle, détient déjà 3 fleurs est candidate au label « Petites cités de caractère ». Voilà déjà un axe de travail convergeant à notre nouvelle commune.

Une fois le nouveau conseil municipal installé, une date devra être trouvée pour proposer à l'ensemble de la population de nos deux communes historiques de se réunir pour fêter la création de la commune nouvelle.

La cérémonie des vœux aura lieu le samedi 5 janvier à 18h30 dans la salle du Mille Club. Nous serons heureux de vous y accueillir pour vous présenter nos projets 2019.

Je vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année et une excellente année 2019.

Le Maire,
Jean-Paul FORVEILLE

CONSEIL MUNICIPAL D'ENFANTS



Un nouveau Conseil Municipal des Enfants a pris ses marques en ce début d'année scolaire, encadré par Marion Chauveau, Céline Cottereau, Christelle Duchemin, Nicole Planchenault et Guillaume Cousin. Après des élections au sein de l'école primaire, la première séance du conseil a permis d'élire notre nouveau maire (Manon Michelet) et ses adjointes (Justine Cottereau et Lina Piron). Les jeunes élus se sont ensuite penchés sur les projets du mandat qui restent ancrés dans l'action locale et solidaire. Ils ont pu assister à la cérémonie de Commémoration du Centenaire de la Grande Guerre, enregistrer des émissions audio dans le cadre du Press'tival info et en collaboration avec France Bleu Mayenne.

Présents sur le marché de Noël, ils ont récolté des fonds pour l'association « La vie d'une petite lune » qui vient en aide à des enfants atteints d'un cancer, nommé sarcome d'Ewing, et à leurs parents. Cette année sera aussi l'occasion pour eux de rencontres intergénérationnelles lors du portage de paquets pendant les fêtes de fin d'année ou lors d'une après-midi avec le club de l'Amitié. Ils souhaitent aussi poursuivre l'organisation d'une chasse aux œufs pendant les fêtes de Pâques. Leur volonté est aussi de mener une étude sur l'alimentation au restaurant scolaire auprès de leurs camarades. Enfin ils fabriqueront et installeront des hôtels à insectes sur la commune pour favoriser la biodiversité et la pollinisation. Encore une riche année en perspective...

REALISATIONS 2018

Salle des associations



Le 7 juillet dernier, a eu lieu l'inauguration de la salle des associations et de la rue de la Roche de Maine.

Cette salle entièrement rénovée restera un lieu principalement réservé aux associations et en particulier au club de l'Amitié et à l'amicale de la musique qui pourront s'y retrouver pour leurs activités.

La réhabilitation de la salle a permis à l'ancienne salle des associations (au-dessus de la mairie) d'être rénovée et réhabilitée en bureau pour les besoins du service administratif.

131 000€ ont été investis pour les travaux de la salle des associations, dont 21 887€ pour les panneaux photovoltaïques.



Réfection de la rue de la Roche de Maine



L'aménagement de la rue a permis d'assurer la sécurité des piétons et notamment des enfants qui se rendent à l'école à pied.

Par ailleurs, ces travaux ont été l'occasion d'aménager un parking à proximité du cimetière, tout en respectant les règles d'accessibilité..

- Hameau de la Davière : dernière tranche d'éclairage public et viabilisation d'une parcelle.
- Travaux d'entretien et de réfection de voiries.
- Extension du sentier pédestre qui relie le lotissement du Stade au parking du parc des sports .
- Acquisition d'une réserve foncière en partenariat avec la SAFER en prévision de la voie douce qui sera implantée en direction de Château-Gontier.
- Acquisition de mobilier pour la mairie, l'école et le restaurant scolaire.
- Rénovation d'une partie du logement locatif au-dessus de la mairie.
- Agrandissement du dortoir de l'école maternelle.
- Création d'une salle de jeux dans la maison d'assistantes maternelles (M.A.M vendue après travaux à un particulier s'engageant à poursuivre le bail consenti aux assistantes maternelles en place).
- Démolition des 1&3 rue d'Anjou pour permettre l'implantation de l'accueil de loisirs et de la bibliothèque.

Borne de recharge électrique



Installée par Territoire d'Énergie Mayenne, sur le parking éco-mobilité, une borne de recharge pour « véhicules électriques » est désormais à votre service.

Comment recharger mon véhicule ?

2 possibilités d'accès à la borne :

- Je choisis de m'abonner et je me procure un badge Territoire d'énergie Mayenne sur le site www.alizecharge.com



- Je ne veux pas m'abonner et j'utilise alors mon Smartphone en scannant le QR code présent sur le côté de la borne ou je télécharge directement l'application Alizé (disponible sur l'AppStore et Android)



BON À SAVOIR



Une assistance est disponible 24h/24 et 7j/7 au 0805 021 480

VBI

La Commune a investi dans un vidéo projecteur interactif pour la classe des CM.



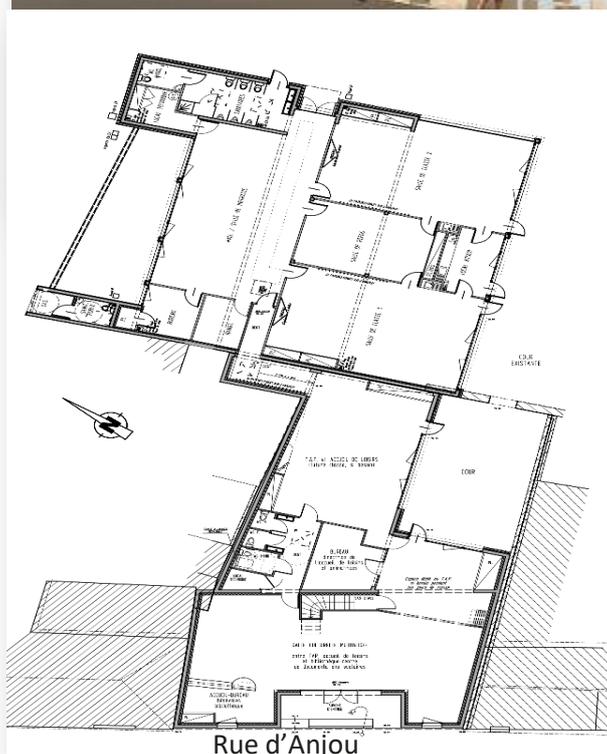
Nouvelle structure de jeux à l'école



Pour le plus grand bonheur des enfants, la nouvelle structure de jeux est installée à l'école depuis cet été...

- Aménagement d'une 1ère tranche du terrain du Verger à l'arrière de la salle du Mille-Clubs.
- Réfection de voiries grâce au cofinancement de la communauté de communes au travers du fonds de concours voirie.
- Réfection du réseau d'assainissement de la rue des Vignes par la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier pour permettre d'envisager la réfection du réseau pluvial et les effacements de réseaux sur les rues de Bretagne et des Vignes dans un 2ème temps.
Tous ces travaux permettront les aménagements de sécurité de ces voies et de leurs réfections par la suite.
- Viabilisation d'une 4ème tranche dans le lotissement du stade.
- Viabilisation de la zone artisanale par la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier en fonction des souhaits des artisans qui se sont portés acquéreurs des premiers lots.
- Quelques travaux d'aménagement du cimetière.
- Réfection de la toiture de l'église de St-Sulpice.

ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE - 1&3 rue d'Anjou



- Construction d'un ensemble immobilier qui permettra d'y installer l'accueil de loisirs et d'y transférer la bibliothèque.



INTERCOMMUNALITE

MEDIATHEQUE



La Médiathèque du Pays de Château-Gontier, située 32 Avenue Carnot à Château-Gontier, offre aux visiteurs des CD, DVD, presses et ressources électroniques.

Votre médiathèque est ouverte :

Mardi de 15h à 19h
Mercredi de 15 à 19h
Jeudi de 10h à 18h
Vendredi de 15h à 19h
Samedi de 10h à 18h

Les visiteurs sont invités à venir découvrir les univers thématiques de la médiathèque et peuvent consulter ou emprunter des livres et des films.

Tout au long de l'année, la médiathèque propose des animations : lecture de contes, expositions, clubs de lectures, rencontres avec des auteurs...

En dehors des heures d'ouverture, une boîte de retour des livres est à votre disposition sous le hall d'accueil Avenue Carnot

La médiathèque travaille en étroite collaboration avec la bibliothèque municipale.

Tel: 02.43.09.50.53



Plus d'informations sur le site : mediatheque.chateaugontier.fr

AIDES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHÂTEAU-GONTIER

Aide Locale Assainissement Autonome et Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

Hôtel de Ville et du Pays de Château-Gontier
23 place de la République
BP 20402
53204 Château-Gontier
Cedex
02 43 09 55 55
chateau-gontier@chateaugontier.fr



La communauté de Communes du Pays de Château-Gontier offre des tarifs préférentiels pour tous les loisirs (Carré, cinéma...) aux :

- Moins de 18 ans apprentis et étudiants
- Demandeurs d'emploi
- Bénéficiaires d'un contrat RSA ou CAE
- Personnes âgées percevant le fond national de solidarité



AVEC TRILOGIC, TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT



BESOIN DE SACS JAUNES SUPPLÉMENTAIRES ?
RENDEZ-VOUS DANS VOTRE MAIRIE.

En cas de déménagement ou de changement de la composition de votre foyer, merci de prévenir le Service Environnement de la Communauté de communes du Pays de Château-Gontier.

Tél : 02 43 09 55 71
23, place de la République
53204 Château-Gontier Cedex
E-mail : trilogic@cc-chateau-gontier.fr

CONTACTS DÉCHÈTERIES

Plus d'accès à partir de 11h45 et de 17h45

AZÉ

Tous les jours de 9h à 12h et de 14h à 18h
sauf dimanche et jours fériés
Tél. 02 43 07 29 11

BIERNÉ

le mardi de 10h à 12h
le mercredi et le vendredi de 14h à 18h,
le samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h
sauf jours fériés
Tél. 02 43 09 59 27

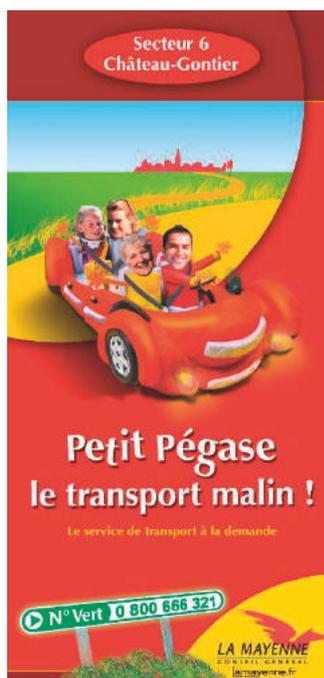
Attention, pour accéder aux déchèteries, vous devez présenter votre pass à l'entrée !



Transport Petit Pégase

Facilitez vos déplacements avec le Petit Pégase

Le système de transport à la demande, Petit Pégase, offre la possibilité à tous les Mayennais, plus particulièrement à ceux qui n'ont pas de moyen individuel de transport, de se déplacer. Son principe est simple : des véhicules assurent la prise en charge depuis votre domicile ou du point d'arrêt « réseau Pégase » le plus proche vers la destination choisie.



Château-Gontier

> 26 communes



Destination hors département :
● Segré

> Jours de fonctionnement et tranches horaires du Petit Pégase

Mardi : 09h00 - 14h30
Mercredi : 13h30 - 18h30
Jeudi : 09h00 - 12h30
Vendredi : 13h30 - 18h30
Samedi : 09h00 - 12h30

> Services supplémentaires pendant les vacances scolaires de la Toussaint, Février et Pâques :

Lundi : 13h30 - 18h30
Mardi : 13h30 - 18h30
Jeudi : 13h30 - 18h30

> Fonctionnement du Petit Pégase

Le Petit Pégase, transport à la demande, vous permet après un simple appel téléphonique pour réservation, d'être pris à votre domicile ou du point d'arrêt « réseau Pégase » le plus proche vers la destination choisie.

NB : Les déplacements s'effectuent uniquement d'une commune à une autre.

> Comment réserver ?

Il vous suffit de réserver votre billet dans les 15 jours qui précèdent le déplacement et jusqu'à 16h la veille du départ :

- en appelant la centrale de mobilité au **0 800 666 321** (appel gratuit)
- ou sur le site : www.petitpegase.lamayenne.fr

> Tarifs

Dans le secteur :
3 € pour 1 trajet simple, (1 ticket)
Hors département :
6 € par personne pour 1 trajet simple, (2 tickets)
27 € le carnet de 10 tickets.**
Demi-tarif pour les moins de 26 ans.

ENQUETE CONDITIONS DE TRAVAIL - INSEE

Enquête conditions de travail



Une enquête nationale sur les conditions de travail et les parcours professionnels d'octobre 2018 à mai 2019



L'Insee et la direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES) réalisent, du **1^{er} octobre 2018 au 31 mai 2019**, une enquête sur les conditions de travail et les parcours professionnels. C'est la seule enquête sur les conditions de travail de cette ampleur qui porte sur l'ensemble des actifs occupés.

Cette enquête vise à cerner au plus près le travail réel tel qu'il est perçu par le salarié.

Sa réalisation permettra d'avoir une vision globale et une description concrète du travail et de son organisation.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'Insee chargé de les interroger prendra contact avec certains d'entre vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

Pour en savoir plus:

<https://www.insee.fr/fr/information/3578573>



FIBRE OPTIQUE

LA FIBRE OPTIQUE arrive sur notre commune!

L'élagage des plantations est indispensable à son déploiement.

Pourquoi élaguer?

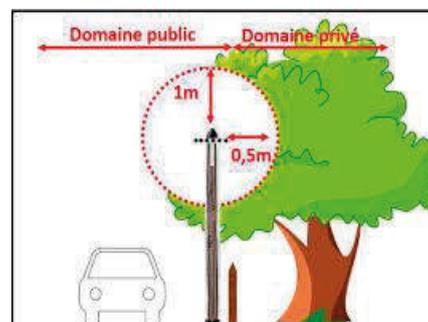
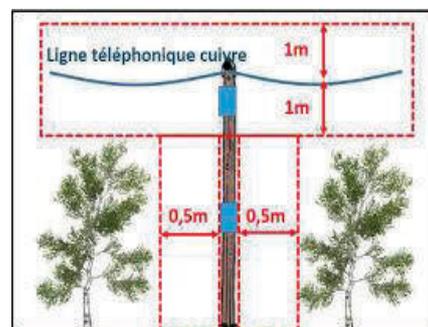
Téléphone et internet sont des services indispensables pour les particuliers comme pour les professionnels et entreprises.

Les plantations situées à proximité des réseaux de communication aériens nécessitent une surveillance et un entretien régulier.

Trop proches des câbles, elles peuvent provoquer un mauvais fonctionnement, voire une interruption des services téléphone et internet.

Qui doit élaguer?

La loi Chassaigne du 7 octobre 2016, prévoit qu'il appartient aux propriétaires de réaliser l'élagage des plantations sur leur terrain, lorsque celles-ci sont trop proches des lignes de télécommunications. Chaque plantation du domaine public ou privé doit respecter une distance d'1m en hauteur et 50 cm en largeur avec les lignes de communications aériennes (voir croquis ci-contre)



OU SE RENSEIGNER?

Pour plus d'informations sur le déploiement de la fibre:

<http://www.mayenne-fibre.fr>

Conseils ou expertise:

uipl.elagage53@orange.com



ALSH été 2018 3 – 15 ans

L'accueil de loisirs de Loigné sur Mayenne a ouvert ses portes du lundi 9 juillet au vendredi 3 août 2018, pour les jeunes de 3 à 15 ans, puis du lundi 27 au vendredi 31 août 2018 pour les 3-12 ans. Une équipe de 5 animateurs (un roulement était organisé entre : Angélique CORMIER, Arthur TRILLOT, Sophie DROCHON, Laura ROUSSEAU et Marion CHAUVEAU) encadrait les enfants de 3 à 12 ans, ainsi que les activités d'jeunes. Des bénévoles sont intervenus lors des sorties : merci à Lucie, Clément, Ambroise et Clémence. Nous avons exploré différents thèmes en juillet :

- La première semaine « La télé d'été » : semaine avec différents jeux et la sortie au parc de l'ange Michel
- La deuxième semaine « Un pas en avant, deux pas en arrière » : semaine sur la musique à travers les époques, et les sorties au musée du château de Mayenne, et le festival Rock ici mômes
- La troisième semaine « Tous à fond ! » : semaine sur le sport avec la sortie au centre aquatique du Mans
- La quatrième semaine « Dans ma bulle » : semaine plus zen, avec la sortie à la Jaille Yvon



N'oublions pas nos traditionnelles sorties à la piscine et au bout du monde de Château-Gontier, nos ateliers cuisine, et les différents temps forts qui ont également marqué ces 4 semaines : visite de l'élevage d'alpagas à St Sulpice, intercentre à Chemazé, boom ...

Les journées à thème ont été reconduites cet été. Les enfants et animateurs devaient s'habiller ou s'accessoiriser selon un thème donné. Merci à tous ceux qui ont joué le jeu !!! (Journées : football, lunettes et chapeaux, naufragés, fluo)

Par ailleurs, des journées ou demi-journées ou soirées ont été proposées pour les jeunes de 9 à 15 ans ou de 11 à 15 ans.

Les jeunes ont pu s'inscrire à plusieurs animations, telles que : trampoline park, soirée football (visionnage de la demi-finale), après-midi girly, tournoi multi sports au 3 F, soirée loup garou, soirée Mc do/bowling, karting, laser game, aqua vita ...

Un bon groupe et une belle ambiance pendant les activités.

Fin août, nous nous sommes évadés avec la nature. Nous sommes allés à la piscine de Château-Gontier, et à Terra Botanica.

Les enfants ont créé des beaux souvenirs à travers différentes activités manuelles

Cet été, Sophie DROCHON et Laura ROUSSEAU ont effectué leur stage pratique BAFA. Merci pour leur implication au sein de l'équipe.

Et un grand merci à tous les animateurs pour le travail fourni, cela permet d'avoir un programme et des animations au top !

Bref, nous avons des souvenirs plein la tête et de beaux moments partagés tous ensemble ; avec la présence d'enfants d'Houssay, St Sulpice et Marigné-Peuton.

Merci aux enfants et aux familles, et à l'année prochaine pour de nouvelles aventures...



La fréquentation de l'accueil de loisirs varie entre 10 à 20 enfants, pour les mercredis, et de 10 à 35 enfants pour les petites vacances. On note une belle fréquentation des familles des communes avoisinantes (Houssay, Saint Sulpice et Marigné-Peuton).

Plusieurs thèmes ont été déclinés au cours des mercredis :

- ✓ « Blanc comme neige » : cadeaux du père-Noël, cuisine, patinoire d'Angers, jeux de société avec les aînés.
- ✓ Bienvenu Mr Printemps : activités manuelles, cuisine, maquillage, chasse aux œufs et sortie au bois de l'Huisserie..
- ✓ C'est la fête ! : jeux, fête des gens qu'on aime, spectacle au Carré, cuisine, musique, parc du Mûrier de Craon ...
- ✓ C'est la rentrée ! : jeux de lettres, de chiffres, loto, mon organisateur, piscine de Château-Gontier ...
- ✓ Joyeuses fêtes ! : activités manuelles, sapin gourmand, quizz, cinéma ...

Les petites vacances de Février avaient pour thème « le mix max des vacances ». Diverses animations ont été proposées : activités manuelles, cuisine, projection, énigme téléphonique, journée à Badaboum Circus, atelier du patrimoine ...

Les vacances de printemps ont permis de fêter l'Europe. Nous avons participé au concours de masques organisé par la maison de l'Europe, et nous avons gagné le 1^{er} prix ! Les enfants ont pu aller à la piscine de Château-Gontier et au Puy du Fou. Bénédicte Granger (intervenante chez Oika Oika) est venue nous présenter plein de jeux, c'était un après-midi très ludique. Les 7-12 ans ont participé à un intercentre aquatique, et les 3-6 ans sont allés au cinéma. Diverses activités ont été mises en place en lien avec l'Europe (drapeaux, quizz...).

Les vacances de la Toussaint étaient basées sur l'automne et Halloween. Nous sommes allés au salon du jeu, organisé par l'APE des écoles d'Azé. Les enfants ont fabriqué de belles créations. Et nous sommes allés défiler l'après-midi du 31 octobre : merci aux Loignéens qui ont ouvert leur porte aux petits et grands monstres de l'accueil de loisirs.

Cette année, l'accueil de loisirs n'ouvre pas ses portes pendant les vacances de Noël.

Une belle année qui se termine, et on se retrouve en 2019 avec des programmes et des enfants toujours au top !



Dates d'ouverture ALSH 2019

PV Hiver	ouverture du lundi 11 au vendredi 22 février 2019
PV Printemps	ouverture du lundi 8 au vendredi 19 avril 2019
Été 2019	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Ouverture du lundi 8 juillet au vendredi 2 août 2019 <i>Fermeture du lundi 5 août au vendredi 23 août 2019</i> ➤ Ouverture du lundi 26 au vendredi 31 août 2019
PV Automne	ouverture du lundi 21 au jeudi 31 octobre 2019
PV Noël	<u>Fermeture ALSH du lundi 23 décembre 2019 au vendredi 3 janvier 2020</u> <i>Sauf en cas de demande</i>

INFORMATIONS COMMUNALES

Civisme

Chiens et chats : des animaux divaguent. Les propriétaires sont responsables des dégradations ; soyez vigilants, car les journaux nous informent d'accidents graves, fréquents, par des morsures de chiens qui ne sont « jamais méchants » !

Des aboiements répétés, en lotissement, sont signalés. Chacun doit prendre les dispositions nécessaires pour éviter la gêne créée pour le voisinage.

Bruit : il s'agit d'une nuisance difficilement supportable. Soyez respectueux du voisinage en maintenant le calme que vous souhaitez pour vous-même.



Défibrillateur

Deux défibrillateurs sont installés, l'un à l'entrée de la salle du Mille-Clubs et l'autre à l'entrée des toilettes publiques du centre bourg. Ils peuvent être utilisés en cas d'arrêt cardiaque.



Avis aux nouveaux résidents

Pour des raisons administratives et pratiques, il est demandé aux nouveaux résidents sur la commune de se présenter à la mairie dès leur arrivée, munis de leur livret de famille.

Bibliothèque de la Roche Fleurie

Les bénévoles de la bibliothèque seront ravis de vous accueillir :

- le 1^{er} lundi de chaque mois : de 16h30 à 17h30
- Tous les mercredis et samedis : de 10h30 à 12h00

L'accès se fait par l'entrée de l'école primaire rue des Morillands (1^{er} étage).

Vous y trouverez environ 3000 livres de toutes catégories « enfants » et « adultes ».



Inscriptions sur la liste électorale



... n'attendez pas le dernier jour!

En effet, pour voter lors des élections européennes du 26 mai 2019, **les électeurs auront jusqu'au 31 mars pour s'inscrire sur les listes électorales car la nouvelle loi entre en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2019.**

Sont concernées, les personnes qui ont omis de s'inscrire sur la liste électorale ainsi que les nouveaux habitants de la commune.

Les demandeurs doivent se présenter en mairie munis d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

Ne sont pas concernés, les jeunes ayant atteint leur majorité dans l'année, s'ils ont accompli les formalités de recensement citoyen à 16 ans, car ils sont désormais inscrits d'office sur la liste, un avis INSEE étant transmis directement en mairie. Il est toutefois recommandé de s'en assurer auprès de la mairie.



Résultats Maisons fleuries 2018



FÉLICITATIONS & MERCI
À tous les habitants pour leur participation
à l'embellissement de notre commune

MAISON AVEC JARDIN

- 1^{er} prix
- 2^{ème} prix
- 3^{ème} prix (ex aequo)
- 4^{ème} prix (ex aequo)



- M. et Mme PAILLARD Michel**
- M. et Mme REBOURS Christian
- M. et Mme MELIN Bernard
- M. et Mme HOUSSIN Gérard
- M. et Mme CHAUDET Robert
- Mme TREMULOT Jeanine
- M. et Mme BOISRAME Claude
- M. et Mme JAN Claude
- M. et Mme MELIN Paul
- M. et Mme CADOT Marcel
- M. et Mme BOUVET Philippe
- M. et Mme MAHIER Christian
- M. et Mme DESHAIRES Jean-Pierre
- M. et Mme JILLET Jean-Louis
- M. et Mme HUAUME Benoit
- M. et Mme COUSIN Guillaume
- Mme BOULAY Thérèse
- M. et Mme BOUILLE Serge

BALCONS ET TERRASSES

- 1^{er} prix
- 2^{ème} prix

- M. et Mme QUELIN Yannick**
- M. TAUVRY Robert

FENETRES ET MURS

- 1^{er} prix

- M. et Mme DROCHON Dominique**

COMMERCES

- 1^{er} prix

- Restaurant Le Morillard**

HORS AGGLOMERATION

- 1^{er} prix
- 2^{ème} prix

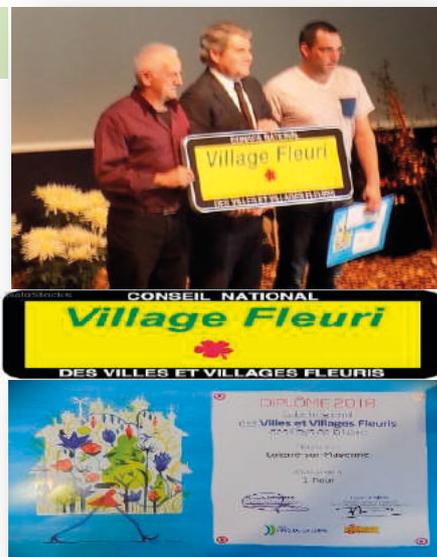
- M. et Mme BEAUJEAN Guy**
- M. et Mme PIAU serge

Fleurissement

Le 12 novembre dernier, la Commune s'est vu attribuer **sa première fleur dans le cadre du label Villes et Villages Fleuris**. Ce prix n'est pas simplement lié au fleurissement de la commune mais tient compte d'un ensemble d'actions parallèles et complémentaires :

choix d'espèces végétales les plus adaptées, les plus faciles d'entretien, économie d'eau, propreté dans la commune, aménagement paysager, cheminement doux, développement durable... Véritable reconnaissance au regard du fleurissement réalisé au sein de la Commune, ce label vient

récompenser la démarche globale d'aménagement engagée par la Collectivité et les efforts fournis pour l'embellissement de la commune.



Tarifs 2019

Salle du Mille-Clubs et salle de Saint-Sulpice

SALLE DU MILLE-CLUBS	Coût de location	
	Cne	Hors Cne
Salle		
<input type="checkbox"/> vin d'honneur	70,00 €	100,00 €
<input type="checkbox"/> Journée <u>et</u> soirée	131,00 €	173,00 €
<input type="checkbox"/> Week-end	160.50 €	206.50 €
Cuisine		
<input type="checkbox"/> toute manifestation confondue	78,00 €	105,00 €
Salle Association		
<input type="checkbox"/> complément location pour vin d'honneur	50.00 €	70.00 €
Vaisselle		
<input type="checkbox"/> Couvert complet	0.60€	0.60€
<input type="checkbox"/> Couvert simple	0.35€	0.35€
<input type="checkbox"/> A l'unité (verres vin honneur...)	0.10€	0.10€
<input type="checkbox"/> Forfait ménage	90.00€	90.00€
<input type="checkbox"/> Caution	300.00€	300.00€



Capacité:
119
personnes
assises



Capacité:
60
personnes
assises

SALLE DE SAINT-SULPICE	Tarifs ETE 1 ^{er} mai au 30 septembre		Tarifs HIVER 1 ^{er} octobre au 30 avril	
	Cne	Hors Cne	Cne	Hors Cne
Journée	85€	135€	110€	160€
Soirée à partir de 18H	70€	105€	95€	130€
Midi jusqu'à 18H	70€	105€	95€	130€
Vin d'honneur	40€	55€	40€	55€
Réunion pour associations	Gratuit	40€	Gratuit	65€
Réveillon du 31/12	/	/	160€	210€
Caution	250€	250€	250€	250€

Etat civil (juillet à décembre 2018)



Les Naissances

Milla COGNARD
Beryl BUCHER
Luis RAIMBAULT
Anatole POUTTIER
Jade PLANCHARD
Nolan HURTAUD ROBERT

Le 21 juin 2018
Le 13 août 2018
Le 26 août 2018
Le 16 septembre 2018
Le 04 octobre 2018
Le 07 novembre 2018



Les Mariages

Emmanuel MOTTIER & Séverine DUVAL Le 21 juillet 2018
Pierre AYRAULT de SAINT HENIS & Typhaine LE POMELLEC Le 21 juillet 2018
Régis GADSAUDES & Anita BOUHOURS Le 28 juillet 2018

Patrick PLANCHENAULT
Marie-Marthe RENIER épouse BRUAND
Joséphine GESLIN épouse PLANCHARD
Thomas MENANT

Le 02 juillet 2018
Le 25 août 2018
Le 10 septembre 2018
Le 28 septembre 2018

Décès



Cartes nationales d'identité



L'accueil des demandes de cartes nationales d'identité se fait désormais dans les mairies équipées d'un dispositif de recueil tout comme les demandes de passeports biométriques.

Pour le Sud-Mayenne, 3 communes sont équipées : Craon, Meslay-du-Maine et Château-Gontier. Par conséquent, pour être en mesure de faire face à cette nouvelle mission et afin d'accueillir aux mieux les usagers dans les meilleures conditions, il a été décidé de mettre en place par la ville de Château-Gontier des rendez-vous pour les personnes sollicitant la délivrance de cartes d'identité et de passeports.

Les créneaux sont fixés de la manière suivante :

Les lundis, jeudis et samedis matin de 8H30 -11H45
Les mercredis et vendredis après-midi de 13H30 à 17H45

N'oubliez pas :

La durée de validité de la carte d'identité est de 15 ans pour les majeurs et de 10 ans pour les mineurs

Urbanisme - Rappel

Certains travaux réalisés sur une construction existante (par exemple : abri de jardin, modification des ouvertures, changement de matériaux ou de couleurs de façades, pose de fenêtres de toit, additions de construction, pose de panneaux photovoltaïques...) doivent faire l'objet d'une déclaration préalable de travaux ou d'un permis de construire à déposer à la mairie.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter la mairie.



Vous pouvez désormais **CONSULTER** le zonage de votre parcelle en accédant au règlement du PLU sur le site internet de la mairie (rubrique actualités). Celui-ci établit un zonage de la commune et fixe les règles de constructibilité de chaque zone.

Mes démarches à portée de clic

Depuis le 6 novembre dernier, il n'y a plus d'accueil guichet en Préfecture pour le permis de conduire et le certificat d'immatriculation.

Vos démarches sont simplifiées et aujourd'hui, vous pouvez désormais effectuer vos demandes en ligne via le site internet:

<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr> pour le permis de conduire

<https://immatriculation.ants.gouv.fr> pour le certificat d'immatriculation.

Cependant un médiateur du point numérique de la Préfecture de la Mayenne est à votre disposition pour vous aider à saisir en ligne vos démarches.

Les conseils de l'hiver

➤ A QUI INCOMBE L'ENTRETIEN DU TROTTOIR QUI SE TROUVE DEVANT CHEZ SOI ?

Contrairement à bien des idées reçues, l'entretien des trottoirs et du caniveau, devant chaque domicile, est à la charge des riverains. Le nettoyage et le désherbage permettent le passage des piétons en toute sécurité et l'écoulement des eaux. Concernant le déneigement, les riverains sont tenus de casser la glace, de déneiger, de balayer la neige devant leurs propriétés et jeter du sable ou du sel afin d'éviter la formation de verglas, pour permettre le passage des piétons et l'écoulement des eaux dans les caniveaux (Code des collectivités territoriales).

Toute négligence est susceptible d'entraîner la responsabilité du propriétaire ou du locataire riverain.



➤ LE MONOXYDE DE CARBONE

Les intoxications au monoxyde de carbone concernent tout le monde...Les bons gestes de prévention aussi.



Le monoxyde de carbone est un gaz toxique invisible, inodore, non irritant...et mortel.

Recensement citoyen



Depuis le 1^{er} janvier 1999, tous les jeunes français, garçons et filles doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile ou sur le site internet : <http://www.mon-service-public.fr> en se créant un espace personnel.

Cette démarche doit s'effectuer dès le mois du 16^{ème} anniversaire et dans les 3 mois suivants.

A l'issue de cette démarche, le maire remet une attestation de recensement qui doit être conservée dans l'attente de la convocation à la Journée défense et citoyenneté (JDC).

CALENDRIER DES FETES ET MANIFESTATIONS DIVERSES ANNEE 2019

JANVIER

S. 05 Janvier (après-midi)	Galette des Rois – A.C.P.G.
S. 05 Janvier (18h30)	Cérémonie des Vœux - Loigné sur Mayenne
V. 11 Janvier (19h00)	Cérémonie des Vœux – St-Sulpice
Mar. 22 Janvier (après-midi)	Assemblée Générale et Galette des Rois – Club de l’Amitié

FEVRIER

S. 02 Février	Assemblée Générale et Pot au feu – Sté de Boules Bretonnes
S. 02 Février	Assemblée Générale et Galette - Amicale de la Musique (salle des associations)
V.S.D. 22-23-24 Février	Concours Belote – Club de l’Amitié

MARS

D. 03 Mars ?	Animation Célébration religieuse église (Fanfare Loigné/Marigné/Meslay du Maine)
V.S.D 29.30.31 Mars	Concours de belote - A.S.L

AVRIL

Mer. 03 avril	Repas des aînés de la commune.
Date à définir Avril	Vide Grenier – A.P.E.
Mer. 10 Avril	Après-midi crêpes – ADMR.
S.D. 20.21	Rallye pédestre (St Hilaire-de-Riez)

Ouverture du bar municipal de Saint-Sulpice tous les 1ers dimanches de chaque mois !

MAI

Mer. 08 Mai	Armistice
S. 18 Mai	Food Trucks (Animé par l’A.S.L)

JUIN

D. 02 Juin	Tournoi de football - A.S.L.)
Juin (date à définir)	Fêtes des écoles
V. 28 juin	AG de l’ASL

JUILLET

S. 13 Juillet	Tournoi de boules – Sté de Boules Bretonnes
D.14 Juillet	La Mayenne à Table (Saint-Sulpice)

SEPTEMBRE

V.S.D 13-14-15 Septembre	Concours de belote - Club de l’Amitié
D. 8 Septembre	Pique-nique comité des fêtes (Saint-Sulpice)
D. 22 Septembre	Course de vélos

OCTOBRE

Mar. 15 Octobre	Repas du Club de l’Amitié
-----------------	---------------------------

NOVEMBRE

V.S.D.L 08-09-10-11 Novembre	Concours de Belote – Société de Boules Bretonnes
L. 11 Novembre	Armistice
S. 23 Novembre	Sainte Cécile - Amicale de la Musique
S. 23 Novembre	Repas commune de Saint-Sulpice

DECEMBRE

V. 06 Décembre	Marché de Noël – A.P.E.
Mar. 10 Décembre	Bûche de Noël – Club de l’Amitié



NOS PARLEMENTAIRES

Guillaume CHEVROLLIER
Sénateur de la Mayenne



g.chevrollier@senat.fr

Elisabeth DOINEAU,
Sénatrice de la Mayenne



e.doineau@senat.fr

Géraldine BANNIER
Députée de la Mayenne



geraldine.bannier@assemblee-nationale.fr

Du nouveau sur la commune...

Maison d'Assistante Maternelle
« Ô comme 3 MAM »

Ouverture en Septembre

Ouvert du
Lundi au Vendredi

Places Disponibles

3 Assistantes Maternelles Agréées

2 rue des Morillands
53200
Loigné-sur-Mayenne

Accueil de 0 - 4 Ans

Contactez-nous dès aujourd'hui
Tels : 07.86.71.78.42 / 06.34.29.62.69
Mail : ocomme3mam@hotmail.com

Adrien Granger
Maçonnerie

Entre tradition et modernité

contact@ag-maçonnerie.fr

Loigné sur Mayenne

Neuf - Restauration - Rénovation

Nouveau à Loigné-sur-Mayenne

Neuf et rénovation ✍

Devis gratuit ✉

Dépannage 🛠

Electricité Générale
Fabien Cauchois

fabien.cauchois53@gmail.com

☎ **06.37.89.29.88**

MAIRIE

02.43.07.28.71 - 1 rue de la Roche de Maine

larcheneuveville@chateaugontier.fr

NB : Attention la mairie ne reçoit plus les adresses mail « Wanadoo »

Et pour connaître l'actualité de la commune, en un seul clic:

www.loignesurmayenne.mairie53.fr



Horaires d'ouverture de la mairie:

Lu - Me - Je - Ve : 9H00 - 12H30

Samedi : 9H00 - 12H00

Fermeture de la mairie:

Lundi 24/12 - Vendredi 28/12 et Samedi 29/12

		2		1			
					6		7
	4		9				5
					8		
		4			2	6	3
				1	4	5	
	2		7				6
6	9			2			7
		5	4			8	



La parole aux associations...

Ecole Publique de la Roche Fleurie

Regroupement pédagogique

L'effectif du regroupement intercommunal de Loigné sur Mayenne et Marigné-Peuton est de 134 élèves répartis dans cinq classes :

PS /MS: 29 élèves sous la responsabilité de Fabienne Lamy-Guémas

MS/ GS: 28 élèves sous la responsabilité de Sylvaine Poulin

CP/CE1 : 25 élèves sous la responsabilité de Nicolas Courcoul.

CE1/CE2/CM1 : 26 élèves sous la responsabilité de Nolwenn Guérin.

CM1/CM2 : 26 élèves sous la responsabilité de Pascal Bresteaux et Alexandra Aubert le mardi)

Les services d'accueil péri- scolaire, TAP et restauration sont assurés par Marion Chauveau, Angélique Cormier, Gisèle Lesage, Sophie Drochon, Tiphaine Jagla, Fiona Forestier, Cindy Pompagnini et Gracia Deperiers .

Cette année les petits de la maternelle ont découvert avec joie les plaisirs de jouer dans la nouvelle structure de jeu installées dans la cour. Merci à la municipalité et à l'APE d'avoir mené et financé ce projet.

Un nouveau Tableau numérique a été installé par la municipalité dans la classe des plus grands.

L'année 2018 a été riche de nombreux projets, centrés autour de la littérature et des arts.

Tous les élèves sont allés au musée Robert Tatin pour vivre un atelier de création artistique.



Les plus grands sont allés à la médiathèque de Château-Gontier sur plusieurs séances pour découvrir les œuvres de l'auteur Max Ducoz. Certaines classes ont aussi fait de la danse avec une intervenante danseuse.

Le projet de l'année s'est terminé par une journée à la découverte de musées dans une grande ville.

Les élèves de maternelles sont allés à Angers visiter plusieurs musées.

Les classes élémentaires sont allées à Paris, visiter les musées du Quai Branly et le musée d'Orsay. La journée s'est terminée par la découverte sur un bateau mouche, des monuments emblématiques parisiens. Tous ces projets ont été possibles grâce à l'aide importante de l'APE. Continuons de la soutenir pour le bien de nos élèves.



Pendant l'année scolaire 2018-2019, l'accent sera mis sur la lecture et la production écrite. Les élèves travailleront autour des contes détournés, pour cela ils liront, produiront des écrits, participeront à des projets entre les classes.

Les projets en EPS ont toujours une place prépondérante dans l'école, des rencontres sportives auront donc lieu pendant l'année.

Pour cette année, nous mettons en œuvre la même organisation du temps scolaire que l'an passé. Les horaires d'enseignement obligatoires sont 9 h à 15 h 45.

De 15 h 45 à 16 h 30, les enfants sont pris en charge, gratuitement pour les familles, par le personnel communal dans le cadre d'activités variées. Sur ce temps, les enseignants organisent des activités complémentaires de soutien pour un certain nombre d'enfants.

La municipalité a donc fourni un effort budgétaire conséquent, pour maintenir l'école à un niveau d'équipement et de fonctionnement adapté, merci aux membres du conseil municipal pour le soutien apporté.

Vous pouvez contacter Mr Bresteaux et toute l'équipe enseignante au 02 43 70 13 37

L'équipe d'enseignement et d'encadrement tient à vous adresser ses meilleurs vœux pour l'année 2019.





A.P.E Loigné Marigné

Comme vous le savez, l'APE organise de nombreuses manifestations tout au long de l'année scolaire, pour pouvoir récolter des fonds afin de participer aux sorties scolaires et achats de matériels. Ces fonds participent également à réduire les coûts financiers des classes de mer/neige programmées en 2020, 80% des bénéfices que nous ferons cette année seront reversés pour les classes découvertes. L'association fonctionne uniquement avec les bénéfices des manifestations.

Nous tenions à rappeler que toutes les manifestations pour les classes de mer/neige passeront uniquement par l'APE. Aucun autre événement ne pourra se faire en dehors de l'association. Pour vous tenir informés, n'hésitez pas à lire les comptes-rendus des réunions, transmis par mail aux parents ayant donné leur adresse et affichés sur le panneau d'affichage devant l'école.

IMPORTANT : L'APE ne peut fonctionner sans bénévoles, nous ne le répéterons jamais assez, si malheureusement nous ne trouvons pas plus de bénévoles, l'association sera amenée à disparaître. Ce qui aura des conséquences directes sur les sorties scolaires et autres achats. Nous avons dû annuler l'action jus de pommes, faute de personnes mobilisées, nous espérons que ce sera la dernière.

Lors des manifestations n'hésitez pas à vous faire connaître, si vous souhaitez donner un coup de main pour l'installation, la tenue de stand etc... rien qu'une heure de votre temps cela compte beaucoup !

L'APE et les enfants comptent sur vous !



Le bureau est constitué :

Président, vice-président : **Ludovic Fiol, Pierre Le Moullec, Antoine Daulay, Antoine Georget, Erwan Daniau**

Secrétaire, vice-secrétaire : **Anne Boutier, Julie Reillon**

Trésorière, vice trésorière : **Elodie Picard, Manuella Guillevic**
Et les membres actifs



Le président et les membres du bureau de l'AS Loigné sur Mayenne vous présentent leurs meilleurs vœux....

Fier de ses 115 licenciés, l'**A.S.Loigné** sur Mayenne continue son bout de chemin avec ses entraîneurs, coachs, dirigeants et bénévoles. Le club s'appuie sur 25 dirigeants et compte 10 équipes :

- 2 équipes de U6 – U7
- 2 équipes de U8 – U9
- 1 équipe de U8 – U9 féminine (fait historique puisque c'est la première fois que le club en accueille une)
- 2 équipes de U12 – U13 en entente avec Laigné
- 1 équipe de U14 – U15 en entente avec Laigné
- 2 équipes seniors
- 1 équipe vétérans en entente avec Azé



Chaque week-end, retrouvez les résultats sur le site du club : www.asloigne.com

Le mot du président

Rien ne serait possible sans l'aide et le dévouement des bénévoles : des entraîneurs, aux aides-entraîneurs, aux membres du bureau (s'occuper de la buvette, du terrain, des maillots, des manifestations, de l'accueil des équipes adverses, etc....)
Des heures de travail... Merci à tous.

Merci également à la municipalité pour l'entretien et la mise à disposition du complexe sportif et à nos sponsors partenaires pour leur soutien financier.

A noter que cette saison, avec l'aide financière de la municipalité et de la communauté de communes de Château-Gontier, nous avons embauché un éducateur sportif, Romain Coquereau, pour les catégories U13 et U15.

A noter les 3 prochains rendez-vous du club :

- le concours de belote le 29-30-31 mars 2019
- Food truck avec soirée animée le 18 mai 2019
- le tournoi le 1er juin 2019

Contacts :

- Président: Stéphane NOTAIS
- Secrétaire: Karl NOTAIS
- Trésorier: Anthony MAHIER
- Resp. des équipes seniors: Sébastien BIGARRET
- Resp. des vétérans: Jean Paul GRANGER
- Resp. Entente: Sébastien BOURGOUIN
- Ecole de foot: Gaylord CHAUDET





Amicale de la Musique

L'Amicale de la Musique de Loigné, est votre fanfare communale.

Nous sommes un petit groupe d'une quinzaine de musiciens, et toujours ouvert à de nouvelles recrues.

Nous comptons également une quarantaine de membres, impliqués dans l'association : fidèles et présents.

Nous sommes présents pour animer la vie municipale de la commune : les armistices, les journées de fêtes comme le vide grenier de l'école...

Nous interprétons un répertoire varié : variétés, musiques militaires, chansons festives...

Nous sommes à votre disposition pour venir participer à vos événements associatifs, privés...

Nos répétitions ont lieu le mardi soir de 20h à 21h à la salle des associations, fraîchement rénovée par la commune que nous remercions ici.

Nous organisons chaque année un concert de Sainte-Cécile, moment fort pour les musiciens sur lequel vous êtes tous invités.



Musiciens ou non musiciens : vous êtes tous les bienvenus lors de notre assemblée générale du début d'année.

Vous avez des enfants qui souhaitent apprendre un instrument ?

Vous êtes musiciens et vous avez envie de rejoindre une petite structure familiale et sans prise de tête ?

L'association peut vous accompagner sur vos projets...

Pour cela, contactez-nous et venez nous voir ...

Excellente année et au plaisir de vous voir prochainement : dans le public, ou avec votre instrument 😊

Contact : Matthieu DROCHON - Président
matthieu.drochon@live.fr - 06.33.02.52.51



Club de l'Amitié



Le club de l'Amitié affilié à Génération Mouvement a eu le plaisir de réaliser différentes activités : jeu de cartes, marche, voyage...

Plusieurs animations sont prévues pour l'année 2019 :

- 23 janvier : Assemblée générale et galette
- 22-23-24 février : Concours de belote
- 8 avril : Théâtre à Meslay-du-Maine
- 13-14-15 septembre : Concours de belote
- 15 octobre : Repas du club
- 10 décembre : Bûche de Noël



Toutes les personnes qui souhaitent nous rejoindre sont les bienvenues.

Prendre contact avec :

- André BRIELLES, Président de l'association : 02.43.07.85.09
- Michelle CADOT, secrétaire : 02.43.07.84.72
- Christiane MELIN, la trésorière : 02.43.07.35.57



Club Pongiste Loignéen

Une page se tourne après 42 ans d'existence pour la section de tennis de table. Après la dernière saison 2018-2019, le club arrêtera ses compétitions.

En effet, malgré la très bonne ambiance au sein du club, 8 de nos 16 joueurs ont décidé d'arrêter pour différentes raisons personnelles, mais surtout, pour une lassitude des championnats qui étaient proposés : diminution du nombre de matchs par saison, calendrier inadapté et manque d'écoute de notre comité...

Après s'être déjà posé la question d'arrêter à la fin de la saison dernière (2017/2018), le club a tout de même décidé de continuer pour les jeunes de l'équipe de D4. Ils ont ainsi eu la chance de se mesurer à des joueurs plus aguerris en participant au championnat de D3.

A deux journées de la fin du championnat, l'équipe de D4 n'a pas gagné de matchs. Mais cela n'est pas l'essentiel pour les joueurs, le plus important étant l'expérience...

Je souhaite que ce club où nous avons passé de très bonnes soirées à rire et parfois même à pleurer, reverra le jour.

Pour ma part après 20 ans passé dans ce club, je garderai de très bons souvenirs. Merci à toutes les personnes que j'ai pu rencontrer.

Si vous souhaitez nous encourager pour cette dernière saison, les matchs se déroulent le vendredi soir de fin septembre à mi-mai.

L'ensemble des joueurs vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année et à bientôt sur d'autres chemins.



Bureau

PRESIDENT : CROSNIER MICKAEL
TRESORIER : BESNIER JEAN LOUIS

Le président : Crosnier Mickaël

Don du sang

**JE DONNE MON SANG,
JE SAUVE DES VIES !**



Comment se passe le don de sang ?

Principe : on prélève de 420 à 480 ml de sang, en fonction du poids du donneur.

Durée : l'acte lui-même dure 8 à 10 minutes. Si l'on ajoute le temps de l'entretien, puis le temps de repos et de collation qui suit le prélèvement, le don de sang prend environ 45 minutes.

Délai : il faut respecter un délai d'au moins 8 semaines entre 2 dons de sang total.

Fréquence : une femme peut donner son sang maximum 4 fois par an, un homme 6 fois par an.

Le don de sang est la forme de don la plus courante. Il permet de prélever en même temps tous les composants du sang – globules rouges, plasma et plaquettes – qui sont ensuite séparés.

Tous les 1er mardi du mois, collecte de sang de 14h à 19h à la salle des fêtes de Château-Gontier!

Qui peut donner ?

Toute personne en bonne santé, âgée de 18 à 70 ans, ne faisant pas l'objet d'une mesure de protection légale (tutelle...) et reconnue apte à l'issue de l'entretien peut donner son sang.

Les donneurs de groupe O négatif (O-) sont particulièrement recherchés car leurs globules rouges peuvent être transfusés à tous les patients. Mais les donneurs de tout groupe sanguin sont les bienvenus

Rallye Pédestre

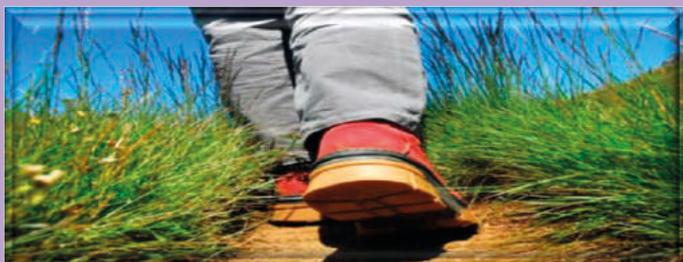


HOMMAGE

Une pensée particulière pour Patrick PLANCHENAU, décédé le 02 juillet dernier. Impliqué dans la vie associative de la commune, il préparait depuis plusieurs années le questionnaire du Rallye pédestre.



Les Pouss' cailloux



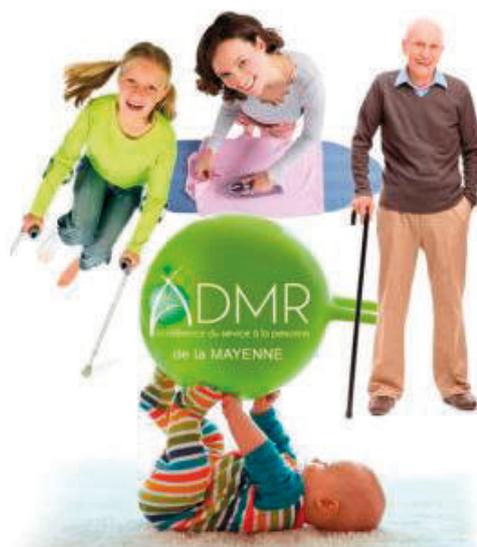
Pour tous renseignements,
contacter
Michel COLBARD: 02.49.80.13.33



la référence du service à la personne

Laigné - Loigné

L'ADMR de Laigné-Loigné, c'est une équipe de 7 **professionnels** qui interviennent à domicile et 9 **bénévoles** qui animent l'association afin d'aider toute personne à **bien vivre chez soi**.



Services pour la MAISON : ménage, repassage,

Installation Assistance d'une Télé-alarme



Services pour la FAMILLE : garde d'enfants à domicile, soutien parental.



Services pour RESTER CHEZ SOI : aide aux séniors et aux personnes en situation de handicap.

Des services modulables :
Interventions ponctuelles ou régulières
Et horaires adaptables à vos besoins.
(Retour d'hôpital, heures de votre mutuelle)

Des aides financières possibles :
50% de réduction ou de crédit d'impôt,

Aides APA pour les personnes âgées,

PAJE pour la garde d'enfants...



Nous pouvons vous accompagner dans les démarches administratives



En 2018, n'hésitez plus !

Désormais, que vous soyez **imposable ou non**, pour vos **dépenses engagées en 2018** auprès de l'ADMR, vous pourrez tous bénéficier du **versement du crédit d'impôt**, et non plus seulement d'une réduction d'impôts.

En 2019, le Trésor public vous remboursera **la moitié des dépenses** à votre charge (une fois les aides déduites).

Contactez-nous :

ADMR de Laigné-Loigné

2, rue de la Souabe
53200 MARGINE PEUTON

02 43 06 21 47

laigne-loigne.admr53@orange.fr

www.admr53.fr

*Territoire desservi :

Laigné, Margigné Peuton, Peuton,
Loigné, St Sulpice et Houssay

Permanence physique le :

✓ Le mardi de 14h00 à 17h00

Permanence téléphonique le :

✓ Le vendredi de 8h45 à 11h45

*Ou possibilité de rencontre
sur rendez-vous*

En dehors de ces permanences,
l'accueil téléphonique relais (ATR)
de la Fédération 53 répondra à vos
besoins :

02 43 06 21 47

Equipe bénévoles

Georges Brielles
Serge Bertron
Annick Mélin
Josiane Pinson
Marie Thérèse Clavreul
Nicole Plancheneault
Chantal Chaudet
Annette Fléchais
Marie Christine Bézier

Les Plantes envahissantes en Mayenne

POLLENIZ - réseau FREDON-FDGDON des Pays de La Loire, effectue, parmi ses différentes missions, de la prévention et des actions de communication sur des espèces de plantes pouvant poser des problèmes de santé publique.



Le Datura stramoine

Le datura, originaire d'Amérique Centrale, a été importé en Europe après la conquête du Nouveau Monde. Appelée « Trompette des anges » ou « Herbe du Diable », cette plante est très toxique en raison d'une teneur en alcaloïdes très élevée dans toute la plante. Ces substances en cas d'ingestion ou inhalation, peuvent provoquer des troubles hépatiques, nerveux et sanguins plus ou moins graves.



Datura Stramonium



L'Ambrosie à feuilles d'armoise

Il s'agit d'une plante annuelle, colonisant autant les milieux urbains que ruraux. Ses pollens provoquent de fortes réactions allergiques : rhinite, conjonctivite, trachéite, asthme, urticaire, eczéma... Peu de foyers sont présents en Mayenne, seuls quelques pieds ont été signalés et arrachés. Elle est surveillée de très près sur ces sites, car le stock de graines est viable pendant une dizaine d'années.



Ambrosia artemisiifolia



La Berce du Caucase

Cette berce est une ombellifère géante, originaire du Caucase. Elle provoque des réactions cutanées très graves et se révèle particulièrement invasive, en concurrençant les plantes indigènes. Sa sève inodore et incolore déclenche des lésions cutanées (brûlures, cloques). Les symptômes apparaissent 2 à 5 jours après une exposition au soleil et peuvent même réapparaître des années plus tard, sans nouveau contact avec la sève.



Heracleum sphondylium

Des plaquettes ont été distribuées dans votre mairie. Elles sont également disponibles sur simple demande en nous contactant. POLLENIZ 53 - 17 boulevard des Manouvriers 53810 CHANGÉ - 02 43 56 12 40 - polleniz53@polleniz.fr

FDGDON de la Mayenne - Contact communal :
M. Philippe CHAUDET - Tél : 06.81.59.81.90

Retour en images...



1 juillet

Rallye pédestre



11 novembre

Cérémonie du 11 Novembre



Inauguration salle des associations

7 juillet



Festival des Nuits de la Mayenne

04 août



Soirée Bénévoles / Associations

30 novembre



Pleine réussite grâce à l'implication des bénévoles – 2^{ème} plus grand nombre de spectateurs après Laval avec 500 personnes.

Marché de Noël

Classes 8

13 octobre



07 décembre



